

Relevé de décisions de la réunion du 2 avril :

-Supériorité manifeste : accord à l'unanimité pour la montée de Bellavoine et Castillo à compter du 10 avril 2015

-Participation de Mme Farcy aux championnats de l'UFOLEP. Compte tenu de son âge (-40 ans) et le statut professionnel de son passé cycliste indiqué dans sa demande de carton, elle ne peut y participer. Les membres s'interrogent sur ce statut et demandent des précisions.

-Préparation de la circulaire du départementale : les frais d'inscriptions sont augmentés d'1 euro.

-Tenues cyclistes : les cyclistes de l'ADSL 80 courent avec des maillots TSBA qui est un club non affilié à l'UFOLEP. Un courrier sera transmis au président pour lui rappeler les règles à ce sujet. En attendant la réponse, la commission espère une solution rapide.

-Peut on arborer un maillot tricolore lors d'une course UFOLEP ?.

Oui s'il s'agit de la même discipline et bien sur d'un champion UFOLEP de l'année en cours. Si ces 2 conditions sont remplies, le port est autorisé.

-Cyclotourisme :

Des avis remontant des randonnées organisées sous l'égide de l'ufolep ne sont pas tous positifs.

Les membres de la commission vont élaborer une charte, un code de bonne conduite pour les organisateurs qui la signeront et s'engageront à la faire respecter afin de pouvoir inscrire leurs randonnées au calendrier officiel. Un bilan devra être envoyé après la manifestation pour vérifier son respect.